

<b>Code d'article</b>	186.38
<b>Description</b>	SACHETS OUVERTS 2 CÔTES
<b>Catalogue</b>	DEL 54, HOS 195
<b>Date de modification</b>	17/03/2021 16:13:51

### Spécifications du produit

Unité de mesure	MILLE
Dimensions	16x16,5 CM
Matériel	PARCH.INGRAISSABLE
Couleur	BLANC
Grammage	32 G/M2
Poids net d'une unité (g)	2,20
Ligne de produits	'TIMES'



### Codes

Intrastat	48062000
ITF14	18420499186389
EAN13	8420499186382

### Colisage

<b>Paquet</b>	Unités / paquet	500
	Dimensions paquet (cm)	16,00 x 17,00 x 7,50
	Poids paquet (kg)	1,03
	Volume paquet (m <sup>3</sup> )	0,0020400
<b>Carton</b>	Unités / carton	5.000
	Paquets /carton	10
	Dimensions carton (cm)	39,00 x 39,00 x 21,00
	Poids carton (kg)	10,30
	Volume carton (m <sup>3</sup> )	0,0319410
<b>Palette</b>	Cartons / couche	6
	Cartons / palette	42
	Conditionnement (U base x couches)	6 x 7
	Poids (kg)	456,60
	Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 14,00

### Usage / Certificats



Ce produit est conforme aux dispositions du règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement Européen et du Conseil du 27 Octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.



Depuis 2005, Garcia de Pou est certifié à la norme UNE-EN ISO 9001 – Système de gestion de qualité. N° Registre 0.0404392 (TUV RHEINLAND).

N° RSIPAC: 39.04307/CAT  
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



Système d'impression flexographique avec des encres compostables "OK COMPOST" ou COMPOSTABLES qui suivent les exigences de biodégradation.



The mark of  
responsible forestry

Ce produit est certifié FSC Mix. En faisant le choix de produits certifiés FSC® vous soutenez la gestion responsable des forêts du monde.



Ce produit est conforme aux dispositions du Règlement (CE) n° 1907/2006, du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006, concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

Reg. (CE)  
2023/2006

Ce produit est conforme au règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission Européenne du 22 Décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés au contact avec les aliments.

Paquet image

